



## PUBLICITÉ CTSQ

La CTSQ a un accès direct à tous les membres de l'ACTS (CATA) au Québec et par conséquent peut fournir des opportunités clé de publicité pour ceux qui souhaitent commercialiser leurs ateliers, produits et événements. Avec une communication directe avec plus de 230 thérapeutes du sport, les «e-blasts» de la CTSQ sont une stratégie ingénieuse et efficace pour envoyer vos informations à ceux que vous voulez interpeler.

### Publicité E-Blasts

Emplois associés à la thérapie sportive (Ex : Sur le terrain, en stages cliniques, postes de reconditionnement)	- sans frais
Possibilités d'emploi non-thérapie sportive* (Ex : les sociétés d'assurances)	-125.00\$
Cours éducationnel générant des profits	
• Membres CTSQ	- sans frais
• Non-membres CTSQ et Non-membres ACTS (CATA)	- \$125.00
Cours éducationnel à but non lucratif*	- Sans frais
Vente d'équipement/matériel de thérapie du sport	- \$25.00

\* Contacter le bureau de la CTSQ directement



# COMMANDITE CTSQ

## Cours CTSQ commandité – Détails publicité et présentation

Selon les exigences de chaque cours, la CTSQ peut fournir ce qui suis:

- Affichage du calendrier de cours sur le site CTSQ à partir de la date de signature du contrat jusqu'à la date du dernier cours
- 1 annonce par mois par courriel jusqu'à la date du dernier cours
- Contrats et conventions du lieu choisi
- Aliments et collations pour les pauses lors du cours
- Gérer les inscriptions et les paiements des participants du cours

**Le coût total de la commandite est calculé (coût des aliments, impression, publicité, traduction, frais de location de salle, etc.) et déduit du revenu total du cours. Le revenu net est ensuite divisé en un bénéfice de 30% pour la CTSQ et un bénéfice de 70% pour l'instructeur.**

## **Conditions générales**

La CTSQ se consacre à fournir à ses membres des informations qui sont bénéfiques pour eux et n'annonce l'information, les cours, les offres d'emploi et le matériel et équipement de thérapie qui peut être bénéfique ou qui a de l'intérêt pour ses membres. La CTSQ n'annonce que pour les entreprises et les particuliers dont les installations et les pratiques sont conformes aux normes de santé et sécurité au travail, l'équité en emploi et dont les produits sont sécuritaires. La CTSQ a le droit de refuser la publication de matériel douteux.

Les entreprises et produits doivent satisfaire à l'approbation de la CTSQ avant que la demande soit approuvée et annoncée. Ces parties doivent être conformes aux objectifs et à la mission de la CTSQ ainsi qu'à son code de déontologie.

Si un paiement est nécessaire, la CTSQ commencera seulement l'annonce une fois la transaction terminée.

### **Format du message**

- Le texte de publicité doit être livré au bureau CTSQ en anglais et en français. La CTSQ peut fournir des services de traduction au coût de 0,25\$ par mot.
- Les pièces jointes peuvent être fournis dans un document Word ou en format PDF seulement.

Pour plus d'informations sur les possibilités de publicité, veuillez communiquer avec [admin@ctsq.qc.ca](mailto:admin@ctsq.qc.ca)